

Département de l'Orne, Communauté de communes

Coeur du Perche

Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration Plu Coeur du Perche le 18 décembre 2017

Projet de Plu arrêté le 3 juin 2019

Projet de Plu approuvé le 20 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Coeur du Perche

Le président, Pascal PECCHOU

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

plan de zonage du bourg de SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE



Date : 9 janvier 2019

Phase : Approbation

Échelle : 1 / 4 000

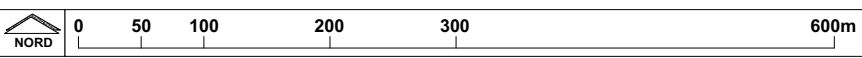
Pièce n° 1

Communauté de communes Coeur du Perche

161 02 33 25 44 83 / mail : administration@coeurduperche.fr

agence GILSON & associés SAS, urbanisme et paysage

2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



| Liste des emplacements réservés |                                                   |                          |              |
|---------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------|--------------|
| n°                              | Désignation                                       | Superficie approximative | Bénéficiaire |
| 1.                              | Aménagement d'un espace collectif et d'un parking | 2 925 m <sup>2</sup>     | Commune      |
| 2.                              | Aménagement des abords de La Chapelle             | 9 154 m <sup>2</sup>     | Commune      |
| 3.                              | Aménagement de places de stationnement            | 13 000 m <sup>2</sup>    | Commune      |
| 4.                              | Aménagement de places de stationnement            | 6 430 m <sup>2</sup>     | Commune      |
| 5.                              | Aménagement de places de stationnement            | 12 750 m <sup>2</sup>    | Commune      |
| 6.                              | Aménagement de places de stationnement            | 5 670 m <sup>2</sup>     | Commune      |

LÉGENDE DU ZONAGE

Ua

Uba

Ubb

Ue

Uh

Uj

Ux

1AU

1AUx

2AU

A

Ap

N

No

Ni

No

Emplacement réservé

Secteur soumis à orientations d'aménagement

Axes de ruissellement

Zone d'habitat ancien

Zone pavillonnaire

Zone résidentielle peu dense

Zone à dominante d'équipements

Zone de hameaux

Zone de jardins

Zone à dominante d'activités

Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat

Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques

Zone d'urbanisation future à long terme

Zone d'activités agricoles

Secteur agricole de protection du paysage

Zone naturelle et forestière

Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière

Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière

Secteur de milieux humides

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

Ensemble paysager

Haie

Mare